

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 072-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.90

Déposée le: 07.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Michel (Schattenhalb, UDC)

Cosignataires: 32

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 857/2019 du 21 août 2019
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Prendre les devants pour remédier à la pénurie de médecins généralistes grâce à des mesures ciblées de recrutement et d'accompagnement

Le Conseil-exécutif est chargé de lancer, en collaboration avec l'Institut bernois de médecine de premier recours (BIHAM), un programme avec mentorat consacré à l'accompagnement systématique des étudiant-e-s en médecine, depuis la troisième année d'étude jusqu'à l'installation en cabinet comme médecin généraliste.

Développement :

A l'échelle suisse, il n'existe à ce jour aucun accompagnement systématique des étudiant-e-s en médecine générale jusqu'à l'ouverture d'un cabinet. Les médecins de premier recours, le canton, les autorités et enfin la population s'appuient sur des enquêtes ponctuelles portant sur les aspirations professionnelles de la génération des jeunes médecins. Cela est insuffisant pour lutter contre la pénurie de médecins de famille, en particulier dans les régions périphériques du

canton de Berne ; en moyenne, quinze ans séparent en effet le début des études et l'ouverture d'un cabinet. Une cohorte bernoise ayant bénéficié d'une valorisation de carrière et d'un mentorat et l'instauration rapide de contre-mesures auprès du BIHAM permettraient de réagir à temps et de répondre de façon personnalisée au besoin urgent de promotion de la relève.

La pénurie de généralistes que connaît le pays touche, dans le canton de Berne, particulièrement les régions rurales. Des campagnes nationales, cantonales et communales ont été lancées pour remédier à ce problème : la votation populaire « Oui aux soins médicaux de base » en 2014 qui a recueilli 88 pour cent des voix, les 100 millions de francs de la Confédération pour augmenter le nombre d'étudiant-e-s en médecine (100 places supplémentaires en médecine à l'Université de Berne), de même que le programme « assistantat en cabinet médical » du canton de Berne (hausse du nombre de stages d'assistantat en cabinet médical de 21 à 35), adopté à l'unanimité par le Grand Conseil du canton de Berne en 2017. Depuis, des enquêtes montrent que ces mesures portent leurs premiers fruits. En Suisse, 20 pour cent des étudiant-e-s sont certain-e-s de vouloir devenir médecin généraliste au terme de leur cursus, et 40 pour cent considèrent la médecine de famille comme une option intéressante. Durant la phase suivante, lors de la spécialisation (assistantat), le vif intérêt que suscite le nouveau « Curriculum bernois de médecine interne générale », développé en 2018, est la preuve que la médecine de famille constitue un objectif final attrayant. Enfin, une enquête récente montre que sur plus de 160 médecins qui ont terminé le programme cantonal d'assistantat en cabinet médical au cours des dix dernières années, plus de 80 pour cent se dirigent vers un cabinet de généraliste, dont – étonnamment – une petite moitié à l'endroit où s'est déroulé leur stage (en général à la campagne).

Toutefois, malgré ces signes positifs, la pénurie de médecins généralistes s'accroîtra encore au cours des prochaines années.

Le principal obstacle à l'introduction de mesures supplémentaires visant à renforcer la médecine de famille est l'absence de données qui indiquent à quel moment les médecins en devenir se détournent de leur objectif professionnel de généraliste et les raisons qui les motivent à prendre cette décision. De plus, on sait peu de choses sur les motivations des jeunes médecins à quitter leur activité en clinique (env. un médecin sur sept qui a obtenu son titre en Suisse) et les mesures susceptibles de les inciter à y retourner.

En d'autres termes, il manque la possibilité de répondre rapidement aux besoins des futurs généralistes, de les accompagner depuis les études jusqu'à l'ouverture d'un cabinet, de relever systématiquement les situations de réussite et les difficultés existantes (p. ex. santé des médecins, *burn-out* – ou épuisement professionnel –, conciliation entre vie privée et vie professionnelle) au fil du temps et de remédier aux problèmes.

L'accompagnement systématique des étudiant-e-s en médecine et le mentorat depuis la troisième année d'étude jusqu'à l'installation en cabinet permettent de reconnaître des indicateurs de réussite de carrière en médecine générale. Grâce à eux, il est ensuite possible de mettre en œuvre des mesures rapides destinées à la promotion adéquate de la relève chez les futurs médecins dans le canton de Berne. Ce projet contribuerait de manière essentielle à ce que plus d'étudiant-e-s en médecine trouvent leur voie dans la médecine générale et veuillent y rester.

Concrètement, cet objectif pourrait être atteint en mettant en œuvre les points suivants :

- développement et accompagnement d'une cohorte (depuis la troisième année d'étude jusqu'à la fin de la formation continue) avec questionnaire systématique chaque année (étude de cohorte) ;
- suivi régulier par un généraliste pour toutes les personnes intéressées par la médecine de famille (mentorat) ;
- relevé systématique des difficultés dans la promotion de la carrière et introduction de contre-mesures individuelles, rapidement et durablement efficaces ;
- mesures individuelles face à la pénurie de médecins généralistes dans les régions périphériques du canton de Berne.

Les coûts sont estimés à quelque 165 000 francs par année durant trois ans, jusqu'à la mise en œuvre complète du programme.

Les autres mesures considérées, comme la prolongation d'un mois du stage chez le généraliste durant les études, seraient sensiblement plus onéreuses (plus de dix fois plus selon les estimations). La présente proposition serait par conséquent plus économique et, à l'heure actuelle, la mesure la plus adéquate pour répondre efficacement à la pénurie de généralistes.

De plus, il importerait de renforcer encore l'ancrage de la médecine générale dans les études de médecine, ce qui devrait aussi se répercuter plus nettement dans la clé de répartition des cours.

Réponse du Conseil-exécutif

La Suisse et le canton de Berne s'emploient à remédier à la pénurie de généralistes en intervenant à différents moments de la carrière des médecins.

Pendant les études : l'augmentation du nombre de places permet de former plus de médecins et, partant, plus de personnes susceptibles d'opter pour la médecine générale. On ignore toutefois combien d'étudiantes et d'étudiants choisissent cette orientation, puis s'établissent dans le canton de Berne.

Le nombre de places en médecine humaine à l'Université de Berne a ainsi été porté à 320 pour l'année 2018/2019, soit 100 admissions supplémentaires. La formation à la médecine de premier recours pendant les études porte ses fruits : à l'heure actuelle, 20 pour cent des personnes qui achèvent leur cursus souhaitent s'orienter vers la médecine générale et 40 pour cent considèrent qu'il s'agit d'une option intéressante.

Dans le cadre de la formation postgrade : près d'un tiers des diplômées et des diplômés n'ont au départ aucun objectif professionnel arrêté. La plupart des médecins-assistantes et médecins-assistants se décident en troisième ou en quatrième année. Il est possible d'influer sur cette décision en proposant des offres de formation postgrade attrayantes.

Depuis 2008, le canton de Berne soutient à cet effet le programme d'assistanat au cabinet mis sur pied par l'Institut universitaire de médecine générale de Berne (BIHAM). En 2019, le nombre de places d'assistanat est passé de 21 à 35 (subvention cantonale de 1 510 505 francs par an). De plus, le « Curriculum bernois de médecine interne générale¹ » proposé par la Clinique universitaire de médecine interne générale de l'Hôpital de l'Île en collaboration avec le BIHAM représente une possibilité de formation postgrade intéressante dans le canton.

¹ www.bernercurriculum-aim.ch

Pendant la pratique : l'objectif est d'allier une image positive de la profession à un environnement de travail stimulant et de créer des conditions générales répondant aux besoins des médecins généralistes débutants ou en devenir (p. ex. cabinets de groupe, travail à temps partiel, etc.). Pour ce faire, il est possible de se fonder sur les résultats de l'étude Work Force 2015² et sur ceux des enquêtes menées auprès des jeunes médecins généralistes de Suisse en 2011 et 2016^{3/4/5}.

Les motionnaires demandent l'instauration d'un programme d'accompagnement systématique des étudiantes et des étudiants en médecine depuis la troisième année jusqu'à l'installation en cabinet. Ils espèrent qu'une étude de cohorte fournira des informations permettant de déterminer à quel moment les futurs médecins se détournent de leur objectif professionnel de généralistes ainsi que les raisons qui motivent cette décision. Selon eux, un programme de mentorat permettrait d'aborder les difficultés rencontrées et de réagir en amont, de manière individualisée.

Le Conseil-exécutif soutient les propositions visant à remédier de manière ciblée à la pénurie de médecins généralistes dans le canton de Berne, en particulier dans les régions rurales périphériques. Il a tout intérêt à ce que les mesures soutenues et cofinancées par le canton pour promouvoir la médecine générale portent également leurs fruits sur le territoire bernois. Aussi est-il disposé à accepter la proposition des motionnaires et à prier la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) d'examiner une demande de projet formelle déposée par le BIHAM.

Le gouvernement définit les conditions générales suivantes :

- la demande de financement doit être basée sur l'*Aide-mémoire pour les demandes de subvention cantonale dans le domaine de la médecine de premier recours* (version de 2017)⁶ et le formulaire *Garantie et promotion de la médecine de premier recours : demande de subvention*⁷ élaborés par l'Office du médecin cantonal (OMC) ;
- elle doit décrire en détail le projet et ses objectifs, prévoir une évaluation et préciser les qualifications nécessaires des mentors ;
- le projet doit être centré sur le canton de Berne ;
- le besoin de financement doit être explicité et sera examiné par l'organe décisionnel compétent. Le montant annuel de 165 000 francs proposé par les motionnaires, soit 495 000 francs pour trois ans, correspond à la subvention maximale. Une éventuelle prolongation du projet devrait être étudiée en lien avec le financement du programme d'assistanat au cabinet du BIHAM ;
- la demande doit être déposée auprès de la SAP ;
- l'organe compétent en matière de finances procédera à l'examen définitif du rapport coût-bénéfice en indiquant les bases juridiques et les conséquences sur le budget et le plan intégré « mission-financement ».

² Zeller A, Tschudi P. «Anamnese und Status» bei Schweizer Hausärzten. Primary and Hospital Care 2016;16(15):277–80

³ Gisler LB, Streit S. Die Zukunftspläne der jungen Hausärztinnen und -ärzte für ihre Praxistätigkeit: Erst angestellt, dann selbständig in ärztlichen Gruppenpraxen. Schweizerische Ärztezeitung, 2017; 98(9):284–286

⁴ Gisler LB, Bachofner M, Moser-Bucher CN, Scherz N, Streit S. From practice employee to (co-)owner: young GPs predict their future careers. A cross-sectional survey. BMC Family Practice 2017. doi:10.1186/s12875-017-0591-7

⁵ Streit S. Moderne Praxisformen. Primary Care 2011;11(19):342–3

⁶ [www.gef.be.ch/fr > Santé > Formulaires / Demandes > Promotion de la médecine de premier recours : demande de subvention](https://www.gef.be.ch/fr/Santé/Formulaires/Demandes/Promotion%20de%20la%20médecine%20de%20premier%20recours%20demande%20de%20subvention)
([https://www.gef.be.ch/fr/index/gesundheitsformulare_und_bewilligungen/hausarztmedizin.assetref/dam/documents/GEF/KAZA/fr/Publications/Merkblatt%20f%C3%BCr%20Antragstellende_Projekt%C3%B6rderung_Hausarztmediz_FR.pdf](https://www.gef.be.ch/fr/index/gesundheit/gesundheitsformulare_und_bewilligungen/hausarztmedizin.assetref/dam/documents/GEF/KAZA/fr/Publications/Merkblatt%20f%C3%BCr%20Antragstellende_Projekt%C3%B6rderung_Hausarztmediz_FR.pdf))

⁷ Idem

Le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion sous réserve des conditions générales énoncées. Il attire l'attention sur le fait qu'aucune ressource financière n'a été allouée par la Direction compétente et que les coûts (subventions cantonales) seront dans ce cas plus élevés que ce qui a été budgété.

Destinataire

- Grand Conseil